

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 avril 2017

Délibération n° 2017/51

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Christian Lannoy de la commune d'Ahun, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – GAUDY – AUCOUTURIER – CONCHON - et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD.

Les suppléants : MM. LEGRAND – PICOURET – TRUFFINET – DOUMY et Mmes DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – THOMAS – OCTOBRE – CHENEVEZ – GRIZON.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – COLON – NOUAILLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LALANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAILLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER, Mme LAPORTE a donné procuration à M. TRUNDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
		Abstentions	Blanc	Nul
67	53	58		
Votes pour	Votes contre			
58	-	-	-	-

Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF DE L'ESPACE TEST « MARAICHERS EN MARCHE »

Vu la décision du Conseil communautaire du 22 septembre 2016 concernant l'attribution des lots pour l'acquisition du matériel agricole et l'installation d'équipements pour la création d'une pépinière agricole en maraîchage sur le site du Lycée Agricole d'Ahun ;

Considérant que les modifications du marché de travaux adoptées par la délibération du Conseil communautaire n°2017/50 du 04 avril 2017 ne peuvent être prises en compte, le niveau maximum de subventions fixé à 80% étant atteint ;

Considérant la présentation du plan de financement suivant ;

Nature des recettes	Montant (en € HT)	%
Communauté de communes	28 620,50 €	20,00%
ETAT	57 140,82 €	39,93%
-Dont DETR	50 085,87 €	35,00%
-Dont réserve parlementaire	7 054,95 €	4,93%
REGION [Crédits Sectoriels]	2 704,64 €	1,89%
DEPARTEMENT [CCT PSC]	9 044,08 €	6,32%
EUROPE [FEADER/LEADER]	45 592,45 €	31,86%
Coût total	143 102,49 €	100,00%

→ Le Conseil communautaire valide le plan de financement présenté et autorise le Président à le transmettre aux financeurs.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

